

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) ESSO
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE
Jeudi 14 décembre 2023

Intitulé	Nom	Statut	
Collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général	Présent Présente
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	Capitaine SENS Lieutenant DUARTE		En visio En visio
DREAL	M. Rémy CORTES M. Guillaume MORICEAU	Adjoint au chef de l'UID Inspecteur	Présent Présent
DDT			Absent
DDETS			Absent
DIRSO			Absent
ARS			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Toulouse	M. Pierre HEDIN Mme Nathalie LIBOUREL		Présent Présente
Toulouse Métropole	Mme Sabine CHARDAVOINE		En visio
Conseil départemental			Absent
Collège riverains			
Comité de quartier Nord Minimes – Barrière de Paris	M. Serge BAGGI	Suppléant	Présent
Comité de quartier de Lalande	Mme Brigitte MORHAIN	Titulaire	Présente
Comité de quartier des Ponts-Jumeaux	M. Claude MARQUIE	Suppléant	Présent
FNE	M. Alain RIVIERE	Titulaire	Présent
EUROPORTE	M. Christophe BOURSON	Titulaire	Présent
Collège exploitant			
ESSO	M. Julien STERN	Responsable du site	Présent
Collège salariés			
ESSO	Le représentant des salariés		Absent
STCM	Le représentant des salariés		Absent

Ordre du jour :

1. **bilan de l'activité 2022-2023 de la société ESSO ;**
2. **bilan 2022-2023 de la DREAL ;**
3. **questions diverses.**

Ouverture de la séance à 9h00 sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1. Bilan de l'activité 2022-2023 de la société ESSO

Le responsable du site ESSO présente les actions de prévention mises en œuvre au cours des années 2022-2023 :

- modernisation des automates ;
- amélioration de la gestion du stockage de l'éthanol ;
- installation d'un nouveau groupe motopompe et modernisation des groupes motopompes existants ;
- contrôle systématique de la voie ferrée, assorti de travaux préventifs et curatifs ;
- réfection du passage à niveau privé situé impasse ouest de la glacière ;
- mise en place de diffuseur passif à l'intérieur des piézomètres ;
- poursuite des améliorations initiées par le système de gestion de la sécurité (SGS).

Après une présentation du SGS, le responsable du site ESSO indique qu'aucun incident significatif n'a été relevé en 2022 et que dix-sept presque incidents ont été recensés. La société ESSO comptabilise, à ce jour, 7 312 jours sans accident.

Le dernier exercice mené en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), dans le cadre du plan d'opération interne (POI), a eu lieu le 17 mars 2023, tandis que le dernier exercice du plan particulier d'intervention (PPI) s'est déroulé le 21 octobre 2021. La société ESSO réalise douze exercices internes, au minimum, par an.

Sont exposés le programme d'amélioration pour les années 2023-2024 ainsi que la plaquette de présentation du PPI. Des remarques ont été formulées sur ce dernier document par les représentants du SIRACED-PC et de la mairie de Toulouse, nécessitant des corrections qui devront être prises en compte avant diffusion.

Aux demandes des représentants des comités de quartier, il est précisé que le projet d'aménagements ferroviaires au nord de Toulouse (AFNT), piloté par le réseau ferré de France (RFF), vise, notamment, à augmenter le cadencement ferroviaire. Concernant le site ESSO, le projet va entraîner la création de nouvelles voies de remisage d'installation terminale embranchée (ITE), permettant le stockage d'un train complet et, par voie de conséquence, une occupation limitée des voies principales. Les travaux sont prévus au premier semestre 2024. Une modernisation des caténaires sera également effectuée. La circulation du trafic fret sera réorganisée en conséquence. Une information destinée aux riverains sera également assurée sur l'état d'avancement des travaux.

Après la chute d'un candélabre, a été réalisée une inspection de l'ensemble des équipements, lesquels ne courent aucun danger en cas de tempête.

Les résultats des prélèvements réalisés sur certains piézomètres du site pour le compte de la société STCM (paramètres spécifiques) ne peuvent être communiqués par ESSO, le

responsable du dépôt n'en n'étant pas destinataire. Dans le cadre de la surveillance qui lui incombe, le site est doté d'une vingtaine de piézomètres. Ces derniers démontrent une diminution de la fréquence des phénomènes de rebond et des valeurs mesurées dans le suivi de la pollution aux hydrocarbures présente sur site. Ces données ont été présentées lors des précédentes réunions de la CSS, dans le cadre du plan de gestion mis en œuvre. À la demande de M. JACOB, l'arrêté préfectoral complémentaire qui encadre le plan de gestion ainsi que les derniers résultats d'analyses disponibles sont joints au présent compte rendu.

M. JACOB demande l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CSS l'impact du projet AFNT. Il souhaite, également, que le groupe ESSO partage les différents travaux envisagés pour tenir compte du changement climatique (augmentation de la fréquence des tempêtes et orages, impact sur les émissions de composés organiques volatils, etc.).

2. Bilan 2022-2023 de la DREAL

Deux inspections ont été réalisées, par la DREAL, sur le site ESSO, en 2023. La première inspection a eu lieu le 21 mars 2023, avec pour thème l'action nationale sur les liquides inflammables. Quinze faits sans suite et neuf points susceptibles de suite ont été relevés. Les éléments et les justificatifs attendus ont été communiqués par la société ESSO, les 17 mai et 8 août 2023.

Une deuxième inspection, inopinée, réalisée en dehors des heures ouvrées, a eu lieu le 29 août 2023, sur la mise en œuvre du POI. Huit faits sans suite et un fait susceptible de suite ont été relevés. La DREAL est en attente de la mise à jour du POI.

3. Questions diverses

M. JACOB insiste sur la rigueur avec laquelle les inspections doivent être menées et suivies d'effet. Il précise que les exploitants doivent également procéder à des auto-contrôles et mener les procédures internes avec soin. Une mobilisation permanente concernant la robustesse opérationnelle et procédurale de l'installation doit être démontrée. Les formations théoriques et pratiques ainsi que les exercices de sécurité doivent être réalisés régulièrement.

Les réunions de la CSS sont indispensables à l'information et aux échanges entre les élus, les associations et les riverains. Les préoccupations évoquées permettent de progresser et d'améliorer les démarches. La participation des représentants des salariés, en tant qu'acteurs de premier plan, est saluée par M. JACOB.

La DREAL présente le projet de modification du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des sociétés ESSO et STCM. Afin de tenir compte de la fermeture définitive du site STCM et permettre la réutilisation de ses terrains par des tiers, une modification du PPRT est nécessaire. La fermeture du site n'impacte pas l'économie générale du PPRT, dans la mesure où les aléas issus des scénarios STCM ne requièrent que des recommandations. Cette modification fera l'objet d'une procédure dite simplifiée, avec une consultation électronique du public.

Dans son avis du 17 novembre 2023, la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a dispensé la modification du PPRT d'évaluation environnementale. L'information écrite des personnes et organismes associés (POA), dont les membres de la CSS, précédera la consultation publique.

Aux demandes des représentants des comités de quartier, les précisions suivantes sont apportées par la DREAL :

- les avis de l'autorité environnementale sont publiés sur le site suivant : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> ;
- la dernière actualisation quinquennale de l'étude de dangers du site ESSO n'impacte pas le périmètre du PPRT et son contenu ;
- le site ESSO ne génère pas d'émissions de PFAS (également appelés « polluants éternels ») dans l'environnement. Il est précisé qu'une campagne nationale d'identification des émissions de PFAS par certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), du fait de la nature de leur activité, a été lancée. Cette campagne est encadrée par l'arrêté ministériel du 20 juin 2023 ;
- il n'est pas envisageable de tenir une réunion spécifiquement dédiée à la qualité de l'air et au changement climatique. Cependant, les données sur la qualité de l'air peuvent être communiquées ;
- la DREAL souhaite que le site ESSO présente, lors de la prochaine réunion de la CSS, les dispositions prises afin de limiter les émissions de COV du site.

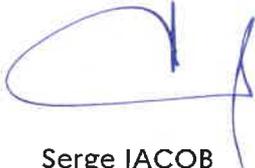
Le représentant du SDIS ajoute que son service a bien pris en compte la question des PFAS, qui peuvent être présents dans certaines catégories d'émulseurs utilisés dans la lutte contre les incendies. Le SDIS s'engage ainsi à remplacer tous ses émulseurs qui en contiennent. Concernant le dépôt ESSO, le stock d'émulseur de huit mètres cubes, à disposition des pompiers et contenant des PFAS, a été réformé en 2023.

Les présentations diffusées lors de la réunion de la CSS sont jointes au présent compte-rendu. Par ailleurs, tous les rapports d'inspection sont publiés sur le site : <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees>.

M. JACOB remercie les participants de leur participation.

La séance est levée à 10h20.

Pour le préfet
et par délégation :
Le secrétaire général,



Serge JACOB